



**Association  
Intercommunale  
des Eaux du Mormont**

La Sarraz, le 8 décembre 2023

### DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 5 décembre 2023 à Orny, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté le préavis 12.23/05 Budget 2024
- Accepté le préavis 12.23/06 Modification de l'appareillage des chambres de contrôle des fontaines

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans un délai de 10 jours suivant la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président  
Julien Hugo



La Secrétaire  
Patricia Gabriel